TOURNOI DEPARTEMENTAL

**TRIPLETTES Petersen avec HANDICAP**

**Formule TTMP limitée à 520**

**16e édition**

**Dimanche 7 janvier 2024**

**Bowling des Lumières - Décines**

ARTICLE 1 : REGLEMENT

Ce tournoi handicap homologué par la F.F.B.S.Q est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés du Rhône et Métropole de Lyon en règle avec la Fédération**.**

Cette compétition inscrite au calendrier est homologuée TOURNOI et respectera le Règlement de la F.F.B.S.Q section Bowling (interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées - port de la tenue obligatoire - mesures sanitaires en vigueur).

Chaque équipe se rencontrera en matches PETERSEN, soit 11 **matches** avec une bonification de 90 quilles par match gagné et 45 en cas d’égalité.

Il sera possible d'avoir **un** remplaçant par équipe. Les équipes pourront être mixtes (joueurs de clubs différents).

Ce tournoi est ouvert aux seuls clubs ou licenciés du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

**Les engagements des 12 triplettes devront parvenir avec le chèque correspondant à l'engagement avant le 22 décembre, dernier délai. La composition des équipes pourra être faite après.**

**Les inscriptions avec le chèque correspondant seront enregistrées dans l’ordre d’arrivée. ARTICLE 2 : HANDICAP**

Le total des 3 moyennes listing ne devra pas dépasser **520**. La moyenne (colonne M) sera lue sur le **dernier listing paru qui servira de référence pour le handicap (colonne N).**

La joueuse ou le joueur n'ayant pas 24 lignes au listing se verra attribuer d'office le surclassement de la Fédération.

**Pour les licenciés 1ère année** n'apparaissant pas au listing de référence ou apparaissant avec un nombre de lignes inférieur à 24 dans la colonne "score cumulé", le handicap sera de 59 pour les dames et de 49 pour les messieurs, sauf attestation fournie par la FFBSQ.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de **150 € par triplette**. Les engagements ne seront encaissés qu'après le championnat.

**Chèque à libeller au nom du Comité de Bowling du Rhône et Métropole de Lyon : 1 chèque par équipe ou par club.**

ARTICLE 4 : HORAIRES

* 9 h - 13 h : **6 matches** (8 h 45 boules d'essai)
* 14 h 30 - 18 h : **5 matches**

ARTICLE 5 : RECOMPENSES

Un trophée, remis en jeu chaque année, sera décerné à l'équipe classée 1ère.

**Un bon d'achat de 20 €** sera décerné :

* à la meilleure moyenne hommes avec handicap (avec **minimum 9 lignes**)
* à la meilleure moyenne dames avec handicap (avec **minimum 9 lignes**)
* à la meilleure ligne individuelle hommes, handicap compris
* à la meilleure ligne individuelle dames, handicap compris.

***Un joueur ou une joueuse ne pourra être récompensé 2 fois en individuel. Le prix de la meilleure ligne sera alors donné au 2ème.***

**Triplettes**

**1ère : Bons d'achat (valeur totale de 165 €) 2e: Bons d'achat (valeur totale de 150 €) 3e : Bons d'achat (valeur totale de 135 €) 4e : Bons d'achat (valeur totale de 105 €) 5e : Bons d'achat (valeur totale de 90 €) 6e : Bons d'achat (valeur totale de 75 €)**

**Tout litige non prévu au présent règlement et survenant au cours de la compétition sera tranché sans appel par le comité départemental organisateur.**

**o-o-o-o-o**

***Le Bureau se réserve le droit de modifier ce règlement au cas où le nombre d'équipes prévues ne serait pas atteint sachant :***

* ***que le nombre d'équipes récompensées restera de 50 % des engagés***
* ***que les droits d'engagement seront toujours proportionnels au nombre de parties***
* ***que le montant de la récompense de l'équipe classée 1ère ne pourra pas être inférieur au coût de l'engagement***
* ***que les récompenses individuelles resteront inchangées***

**Inscriptions et règlement à envoyer avant le mercredi 21 décembre 2023 à :**

M.F. SAINT-CYR

103 chemin des Grands Moulins 69400 GLEIZE

Tél : 06 79 72 09 97

***cdbowling69@gmail.com***